

5 - Administration générale

**Convention de mise à disposition de locaux
pour l'antenne médico-sociale d'ECKBOLSHEIM**

Rapport n° CP/2012/376

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service stratégie immobilière

Résumé :

L'antenne médico-sociale d'ECKBOLSHEIM étant appelée à déménager de manière transitoire au sein de l'école primaire rue du Général Leclerc, il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition des locaux correspondants.

L'antenne médico-sociale (AMS) d'ECKBOLSHEIM intégrera courant du second semestre 2012 de nouveaux locaux qui seront mis à disposition par la commune.

Celle-ci ayant souhaité récupérer dès à présent les surfaces précédemment utilisées par l'AMS, le déménagement vers des locaux transitoires au 1^{er} étage de l'école primaire rue du Général Leclerc a été proposé.

Il s'agit de 2 bureaux d'une superficie d'environ 45 m². Le Département n'acquittera pas de loyer mais remboursera les charges au prorata des surfaces occupées soit 6,5 %.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

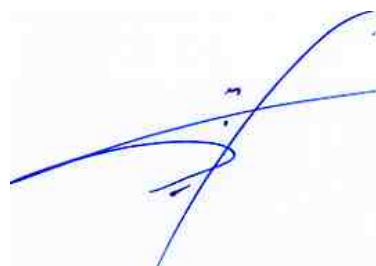
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mise à disposition par la commune d'ECKBOLSHEIM, de locaux situés 10, rue du Général Leclerc à ECKBOLSHEIM et destinés à l'antenne médico-sociale du Département.

Cette mise à disposition ne comporte pas de loyer, le Département acquittant les charges locatives au prorata des surfaces occupées, soit 6,5 %.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer la convention à intervenir à cet effet entre la commune d'ECKBOLSHEIM et le Département.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL